

VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

ci-après dénommé le « maître de l'ouvrage »

RÉPARATION ET RÉHABILITATION DE CONDUITES DANS LE PARC INDUSTRIEL DES PÊCHES

RÉFÉRENCE TETRA TECH : 50731TT

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Le Maître de l'ouvrage demande des soumissions pour l'exécution des travaux décrits sommairement ci-après :

- Réhabilitation complète par gainage structural d'une conduite pluviale de 300 mm d'une longueur de 81,5 m.
- Réhabilitation ponctuelle de plusieurs conduites pluviales (3 à 4 m de gainage structural) de diamètre 300 mm et 375 mm.
- Alésage de raccords pénétrants.
- Réhabilitation de deux puisards de 600 mm de diamètre et de deux regards de 900 mm de diamètre.
- Remplacement de deux sections de conduites sanitaires de 200 mm et 150 mm sur 4 m.
- Réparation des arrières.
- Autres travaux connexes.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du « *Système Électronique d'Appel d'Offres* » (S.E.A.O.) (<https://seao.gouv.qc.ca>), à partir du 14 octobre 2026. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Toute soumission doit, pour être valablement considérée, être préparée sur la formule fournie sur le site du SEAO.

Le responsable de l'appel d'offres du maître de l'ouvrage est Monsieur Kent Moreau, téléphone : (418) 385-2286.

Soumissions transmises sur support papier :

Les soumissions transmises sur support papier doivent être reçues physiquement au bureau municipal de la ville de Grande-Rivière situé au 108, rue de l'Hôtel-de-Ville, Grande-Rivière, Québec G0C 1V0.

Soumissions transmises par voie électronique :

Les soumissions transmises par voie électronique doivent être reçues par l'intermédiaire du SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca. Pour des questions d'ordre technique touchant la transmission des soumissions par voie électronique, communiquez avec le service à la clientèle du SEAO au numéro 1-866-669-7326.

Les soumissions transmises sur **support papier ou par voie électronique** devront être reçues et avant **15h00** heure locale, le **4 novembre 2026**. Elles seront ouvertes publiquement à la salle du conseil municipal immédiatement après l'heure limite.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et de retrancher du contrat certaines parties. Le Maître de l'ouvrage ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À GRANDE-RIVIÈRE, le 14 octobre 2026

Monsieur Kent Moreau
Directeur général